

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 A 20H30

Présents : Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

Absents et excusés: Hélène CAQUINEAU, Alexandre MARTIN.

Secrétaire de séance : Sylvie GUITTON.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jacques FRADIN Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 1^{er} décembre 2022 :

- Tarifs des salles communales
- Droit de plaçage
- Loyers
- Budget : décisions modificatives
- Avancement sur le projet PUMPTRACK
- Adhésion au programme I.N.S.P.I.R.E
- Projet d'acquisition d'une licence IV
- Questions diverses.

TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur Jacques FRADIN commente un tableau des salles communales (Salle socio-éducative, Maison pour tous, Espace associatif) avec deux propositions tarifaires pour 2023, soit une augmentation de 2 ou de 5%.

Après que chacun se soit exprimé, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

• fixe à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs des salles comme indiqué ci-dessous « Pour » : 12 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

Salle socio-éducative

Associations (loi 1901) ou Professionnels	Siège social / Commune	Siège social hors Commune
Réunions	Gratuit	130 €
Manifestations diverses/j dont 2 jours gratuits	159€	350 €
Jour en +	49 €	60 €
Séance d'activité sportive ou culturelle		21 €/séance
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	230 €	350 €
Repas 2 jours	313 €	422 €
Jour en +	49 €	60 €

Forfait ménage	109 €	109 €
Caution même pour les Gratuits	400 €	400 €

Maison Pour Tous

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social / Commune	Siège social hors Commune
Réunions	Gratuit	38 €
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	99 €	169 €
Repas 2 jours	145 €	252 €
Jour en +	49 €	60 €
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Forfait ménage	55 €	55 €
Caution même pour les Gratuits	200 €	200 €

Espace associatif (pot, buffet, repas OCCASIONNELLEMENT)

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social / Commune	Siège social hors Commune
AG (Association)	Gratuit	39 €
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Forfait ménage	55 €	55 €
Caution même pour les Gratuits	200 €	200 €

Ventes Commerciales quel que soit la salle de 2 à 4 jours : 336 €.

DROIT DE PLAÇAGE

Monsieur Jacques FRADIN propose aux élus, la tarification 2023 pour le droit de plaçage sur la place des Marronniers ; à ce jour, 5 commerçants s'y installent une fois par semaine dont un à raison de deux fois.

Après que chacun se soit exprimé, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs comme indiqué ci-dessous
- décide que la facturation sera faite annuellement mais pourra être faite au semestre sur demande.
 « Pour » : 12 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

 - ✓ Commerçants ambulants (par an)

	Avec électricité	Sans électricité
1 stationnement/semaine	311 €	131 €
2 stationnements/semaine	375 €	257 €

LOYERS

La révision des loyers porte sur le Presbytère :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

• fixe le loyer annuel à 724,06 € à compter du 1^{er} janvier 2023. « Pour » : 12 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

BUDGET: DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Jacques FRADIN informe les élus qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour des crédits supplémentaires afin de pouvoir comptabiliser les amortissements 2022 à hauteur de 2.800 €. Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les chapitres 042 en dépenses de Fonctionnement et 040 en recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, donne son accord pour la décision modificative sus-énoncée.

« Pour »: 12; « Contre »: 0; « Abstention »: 0

AVANCEMENT SUR LE PROJET PUMPTRACK

Monsieur Jacques FRADIN donne la parole à Carole STHEMER et Julien PINTAUD.

Cette dernière, à l'aide d'un slide, présente la nouvelle version du projet « Parc mobiludique » qui serait composée :

- d'un plateau routier
- d'une piste cyclable en relief
- d'une piste VTT
- de deux pumptrack : un pour les débutants et l'autre, pour les plus expérimentés.

La construction serait être prévue sur le parking contigu au cimetière tout en maintenant quelques places de parking.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- prend acte de cette nouvelle version du projet
- donne son accord pour lancer l'appel d'offres.
 « Pour » : 12 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

ADHESION AU PROGRAMME I.N.S.P.I.R.E

Monsieur Jacques FRADIN présente le programme I.N.S.P.I.R.E que les élus ont reçu par mail en date du 1er décembre 2022.

Ces derniers, après en avoir pris connaissance, demandent que des représentants du Comité de jumelage soient invités à une prochaine réunion du Conseil municipal afin d'expliquer ce programme.

Ce point sera revu lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

PROJET D'ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Monsieur Jacques FRADIN informe les élus avoir été contacté par le liquidateur du restaurant « Le Lavoir », pour la licence IV qui est à céder.

A ce jour, deux autres licences existent sur la commune.

Une licence peut être vendue à une centaine de kilomètres du lieu actuel ; si tel était le cas, le local ne serait plus ni un restaurant, ni un bar.

Si la commune se porte acquéreur, il faut exploiter la licence cinq jours tous les cinq ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à faire une offre d'achat entre 10.000 et 20.000 €.

« Pour »: 12; « Contre »: 0; « Abstention »: 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h55.